

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 25 juin 2010

Procès verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 juin 2010 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 25 juin 2010 à 20H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – DERBALI - FAYARD – Melle LEMELLE

MM. COCHELIN – COMBE – DAUTRICHE – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – LEPEINTEUR –

ABSENTS REPRESENTES :

M. CHEVRON pouvoir à Melle LEMELLE

M. LETHUILLIER pouvoir à M. COCHELIN

ABSENTS :

Melle LETELLIER – M. MARC

Secrétaire de séance : Monique FAYARD.

I) – APPROBATION P.V DU CONSEIL DU 7 MAI 2010 :

Pas de remarque le P.V est adopté à l'unanimité.

II) – SENTE PIETONNE REPORT DU PROJET :

Compte tenu des délais pris pour l'expropriation de certaines parcelles et de la réactualisation des coûts de réalisation, il est nécessaire de reporter le projet de sente piétonne entre Ste Gemme et Moronval au prochain contrat de région 2011/2015.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à reporter ce projet.

III) – RECRUTEMENT / REMPLACEMENT CAE :

Pour remplacer une employée de l'école qui arrive au terme de son contrat, il y a lieu de recruter une personne aux mêmes conditions, à partir de septembre 2010 pour 1 an renouvelable 1 fois.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder à cette embauche.

IV) – ETUDE DES TARIFS ET DU FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE :

Comme il en avait été convenu en début d'année scolaire le Conseil est sollicité pour faire le bilan de la saison passée.

Il est décidé qu'un groupe de travail présidé par Mme BORGET se réunira et proposera au Conseil de septembre une nouvelle organisation, et proposera une tarification.

V) – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASC POUR UN PRET DE PERSONNEL :

Du fait du nombre d'enfants de plus en plus important bénéficiant de la cantine scolaire il est nécessaire de recruter une personne ayant les compétences en complément de notre personnel pour assurer la surveillance 2 heures par jour le midi.
Le Conseil à l'unanimité donne tout pouvoir à M. le Maire pour recruter cette personne et signer la convention s'y afférant.

VI) – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA CULTURE ET ACHAT MOBILIER :

Une Association d'assistantes maternelles est en cours de création et serait amenée à utiliser les locaux communaux deux matins par semaine les mardi et jeudi. Du mobilier adapté aux petits serait à acheter.
Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une convention avec cette nouvelle association et à acheter le mobilier nécessaire.

VII) – TRAVAUX ROUTE DU VALLON – ETUDE :

Des travaux route du Vallon sont à réaliser notamment la canalisation d'eau potable, la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux électriques et du téléphone.
Le Conseil autorise M. le Maire à procéder à l'ouverture d'un marché pour la réalisation des études.

VIII) – BIEN SANS MAITRE :

Le délai de 6 mois étant écoulé sans observations d'éventuels propriétaires ou de tierce personne concernant les parcelles ZA 513- 563, **le Conseil autorise M. le Maire à prendre la délibération et l'arrêté l'autorisant à intégrer ces parcelles dans le patrimoine communal.**

IX) – ACHAT DE MOBILIER POUR ECOLE SUITE A OUVERTURE DE CLASSE :

Suite à l'ouverture d'une classe en septembre 2010 il y a lieu d'acheter du mobilier. M. le maire présente 2 devis des sociétés WESCO et DACTYL BURO.
Le Conseil à l'unanimité retient la société DACTYL BURO moins disante pour un montant de 3 295,89€HT.

XI) – ACHAT DE BACS A SEL :

Suite aux intempéries de l'hiver dernier il avait été retenu l'idée de s'équiper d'une lame de déneigement et de bacs à sel.
M. le Maire propose un devis pour 4 bacs à sel d'un montant de 827,84€ HT. L'achat de la lame interviendra ultérieurement.
Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à procéder à cette acquisition.

XII) – INDEMNITES AUX TRESORIERIS PAYEURS :

Suite au départ de M. FOURMENTIN en février 2010 et l'arrivée de Mme GIBELIN en remplacement il y a lieu de délibérer pour leur attribuer une indemnité de conseil au prorata du nombre de jours passés.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à verser ces indemnités.

XIII) – FONDS DE PEREQUATION :

Les travaux de trottoirs à Moronval ont été réalisés, les achats de l'indicateur de vitesse et de différents équipements techniques (souffleur, taille haie, débroussailluse, 2 rampes d'accès) sont faits, les factures réglées. Il y a donc lieu de demander une subvention au titre du Fonds de péréquation 2010.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à demander cette subvention.

XIV) – TARIF CANTINE SCOLAIRE :

La société Yvelines Restauration nous informe de l'augmentation de 1% du prix du ticket de cantine qui passe de 2,392€ à 2,416€ et qui s'ajoute aux augmentations des énergies.

Le Conseil à la majorité décide de répercuter partiellement ces augmentations sur le ticket de cantine qui passera à 3,25€.

XV) – RECONDUCTION DE LA CONVENTION ASC :

Il y a lieu de reconduire la convention nous liant à l'ASC pour la garderie de loisirs pour la saison 2010/2011.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

XVI) – INFORMATIONS :

- Conseil d'école du 15.06.2010 :

M. le Maire rend compte de la réunion du conseil d'école du 15.06.2010 et notamment des effectifs prévisibles de 152 élèves pour la rentrée, ainsi que la reconduction de la voile et de la piscine.

- Qualité de l'eau :

Pour le mois de juin le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine fait état notamment d'un taux de nitrates de 19,3 mg/L pour un maximum de 50 autorisé et d'un taux d'aluminium de 18µg/L pour 200 autorisé.

- Remplacement d'un miroir et d'une vasque pour la maison de la culture :

M. le Maire rappelle qu'en février 2007 la maison de la culture avait été dégradée par un locataire. Malgré de multiples relances et devant le manque de réponse du Tribunal et de notre assurance pour le remboursement des dégâts occasionnés.

M. le Maire propose d'effectuer les travaux sur les deniers de la commune dans l'attente d'une réponse du tribunal.

- Redevance ERDF et GEDIA pour occupation domaine public :

Le droit à la redevance GEDIA sera de 348€ pour 6515 ml de tuyaux et 180€ pour ERDF

- Suppression du réseau analogique télévisuel :

M. le Maire informe qu'au 19 octobre 2010 le réseau analogique hertzien sera arrêté et remplacé par le réseau numérique hertzien.

- Etat des lieux lotissements des hauts de Moronval :

M. le Maire fait état des 2 P.V réalisés avec la société NEXITY et notamment des remarques demandant à la dite société de procéder aux modifications nécessaires avant signature pour la rétrocession des espaces verts et des réseaux.

- Rapport annuel pour la distribution d'eau par notre délégataire :

M. le Maire fait part du rapport annuel de la lyonnaise des Eaux concernant la distribution d'eau potable.

Le rapport est consultable en mairie.

- Défense protection civile : réserve communale :

M. le Maire informe les Mairies qu'il est proposé de constituer une réserve communale de sécurité civile pour pallier à d'éventuelles catastrophes naturelles.

- Réfection de la signalisation horizontale :

La signalisation horizontale et notamment les passages piétons présentent une usure importante il y a lieu de les refaire.

M. le Maire demandera les devis nécessaires.

XVII) – SYNDICATS :

- DREUX AGGLOMERATION :

M. le Maire présente les conseils communautaires des 17 mai et 21 juin, il fait état des programmes de maintenance du réseau d'assainissement sur notre commune et informe que le fonds de solidarité communautaire pour l'année 2010 sera de 13 441€.

- Budget assainissement de la commune :

Le compte analytique de notre commune fait état d'un solde excédentaire de 23 054€ pour 35030 m3 assainis.

Pour mémoire la taxe de rejet est de 1,65€ par m3.

- SDE :

M. FOUGEROL présente le projet LINKY pour le changement obligatoire de tous les compteurs EDF au tarif de 230€. Il fait part également de certains dysfonctionnements de ces nouveaux dispositifs.

XVIII) – TOUR DE TABLE :

- **M. LEHR** : Signale que les poubelles d'un résident secondaire restent toute la semaine sur le trottoir.

M. le Maire interviendra auprès de ce résident.

- Au niveau des derniers travaux qui viennent d'être effectués à Moronval des voitures montent sur le trottoir pourrait on trouver une solution pour éviter cela ?

M. le Maire va étudier la pose éventuelle de bornes.

- **M. LEPEINTEUR signale que** : Route d'Ecluzelles le calage des bouches d'égouts est à revoir.

M. le Maire fera le nécessaire.

- **Mme DERBALI signale que** : Chemin des Tiers, une haie déborde largement sur le domaine public.

M. le Maire fera le nécessaire.

- **M. FAUVEAU** : Rend compte de sa réunion au SITED. Le tarif des transports est maintenu.

- Signale que des peupliers non élagués dans une propriété qui jouxte le terrain communal, chemin des Aulnaies, présentant un danger en cas de chute.

- **M. DAUTRICHE** : rend compte d'une réunion à Dreux sur la sécurité routière à laquelle il a participé.

- **M. FOUGEROL** : Deux projecteurs ont été cassés à la passerelle.

M. le Maire les fera démonter.

- **Mme BORGET signala que** : Les sapeurs pompiers recherchent des épaves de voitures.

Séance levée à 23H20.